

**COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – 1 Place de l’Église –**

**63710 LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 07 novembre 2025 – 20 h 30 – Mairie du Vernet-Sainte-Marguerite**

**Date de convocation : 31 octobre 2025**

L’AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE SEPT NOVEMBRE, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent DABERT, Maire.

**Présents** : Laurent DABERT - Maire, Laura BRONNIMANN et Jean-Baptiste BELLOT- Adjoints, Marie-France GUIEZE, Elisabeth CHAUBY, et Christophe GOMINARD – Conseillers Municipaux.

**Absent** : Jérémie MAISONROUGE, Franck DACKO et Bernard VANTALON

**Secrétaire** : Marie-France GUIEZE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Rappel de l’ordre du jour :**

1. Approbation du Conseil du 05 septembre 2025
2. Présentation du pré programme de la salle des fêtes
3. Programme de coupes ONF 2026
4. Admission en non-valeur
5. Tableau de classement de la voirie communale
6. Avis sur le Plan de Mobilité
7. Appel à manifestation d’intérêt : création de nouvelles zones d’activité sur le territoire de la Com-Com du Massif du Sancy
8. Choix des visuels des Points d’Apports Volontaires du Sictom des Couzes
9. Demande de Madame Marie-Christine BUXTEROL pour l’achat d’une parcelle
10. Noël des Aînés
11. Questions diverses

**1. Approbation du Conseil Municipal du 05 septembre 2025**

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

**2. Présentation du pré programme de la salle des fêtes**

Le Maire lit le programme de réhabilitation ou de reconstruction de la salle des fêtes qui a été adressé à la mairie par l’ADIT. Le maire rappelle également que l’EPF Auvergne est chargé d’acquérir des parcelles afin de permettre à la commune de réaliser les travaux de déconstruction préalable au projet de la réhabilitation de la salle des fêtes.

**3. Programme des coupes ONF 2026**

Le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l’année 2026 par l’Office National des Forêts, pour les forêts relevant du régime forestier (cf. délibération 2025-27 et annexe).

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

#### **4. Admission en non-valeur**

Le maire décide d'admettre en non-valeur la somme de 1,20 € sur le budget principal de la commune (code 29400) sur proposition du SGC d'Issoire, car la somme à recouvrer est inférieure au seuil pour effectuer des poursuites.

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

#### **5. Tableau de classement de la voirie communale**

Monsieur le Maire et son Adjointe ont procédé à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, en partenariat avec l'ADIT, comme suit :

Numéro	Lieu	Longueur (mètre)	Numéro	Lieu	Longueur (mètre)
1	Rue des jardins	92	28	Rue des cerisiers	70
2	Chemin des côtes	68	29	Rue des grenouillis	293
3	Impasse route de Saint-Nectaire	25	30	Rue des lilas	69
4	Rue des écoliers	48	31	Rue de la bergère	110
5	Rue Notre-Dame	70	32	Rue du coudis	145
6	Impasse Sandre	25	33	Rue pavée	78
7	Rue du Roy	150	34	Chemin de La Monne (Monne)	587
8	Impasse du Roy	64	35	Rue chareyre borgne	65
9	Rue derrière l'Eglise	179	36	Rue des mésanges	178
10	Impasse Calot	20	37	Chemin de La Monne (Fontmarcel)	82
11	Chemin du cimetière	93	38	Ruelle du chataignier	55
12	Chemin des Bageots	661	39	Impasse des granges	15
13	Rue des trois fontaines	463	40	Chemin de la serre de Fontmarcel	93
14	Rue des congères	119	41	Impasse de la garde	91
15	Rue de Terrioux	140	42	Rue du Badivet	89
16	Rue des entraves	70	43	Chemin des caves	117
17	Route du rieu	203	44	Chemin de la sauce	1240
18	Chemin de l'école	215	45	Chemin de la raze	182
19	Chemin du puy	226	46	Rue Martin	102
20	Rue du frêne	106	47	Rue chez Perre	40
21	Rue des hirondelles	127	48	Rue de La Martarelle	120
22	Rue de la chareyre grande	265	49	Chemin de la croix petite	190
23	Rue des clos	181	50	Route de Cluchat	423
24	Rue du baladou	228	51	Route de Saint-Nectaire (Solignat)	150
25	Route du bois	237	52	Chemin du moulin	1473
26	Rue de la chapelle	150	53	Chemin du vieux pont	181
27	Rue de la fontaine	82	54	Chemin du Fredet	120
<b>TOTAL</b>					<b>10665</b>

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0.**

#### **6. Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Com-Com a arrêté un Plan de Mobilité Simplifié lors du Conseil Communautaire du 30 septembre. Le Président sollicite l'avis des communes concernant ce Plan et les éventuelles remarques. Les conseillers décident de demander :

- La mise en place d'une navette ramassant élèves de Chambon / Murol / Le Vernet-Ste-Marguerite vers Saint-Nectaire, pour prendre le ramassage scolaire vers ISSOIRE (lycées)
- La mise en place d'une navette locale Le Vernet-Ste-Marguerite / Chambon / Murol vers Saint-Nectaire au moins les lundis, mercredis et vendredis ;
- La mise en place d'une navette locale Le Vernet-Ste-Marguerite / Chambon / Murol vers Clermont-Ferrand au moins les lundis, mercredis et vendredis.

## **7. Appel à manifestation d'intérêt**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Com-Com du Massif du Sancy lance un appel à manifestation d'intérêt pour la création de nouvelles Zones d'Activités sur le territoire de la Communauté de Communes. Dans ce cadre, il est demandé aux communes de mettre à disposition de la Com-Com un terrain suffisamment grand pour accueillir plusieurs lots facilement viabilisables.

Le Conseil Municipal déclare ne pas être intéressé par ce projet.

## **8. Choix des visuels d'Appports Volontaires du Sictom des Couzes (PAV)**

Le Maire explique que le mode de collecte va évoluer. En effet, le mode actuel, basé sur des bacs roulants collectés en points de regroupement sera progressivement remplacé par des Points d'Appports Volontaires équipés de colonnes aériennes. Cette transformation repose sur 3 objectifs majeurs :

- **Économique** : en réduisant le nombre de points de collecte et en adaptant les tournées aux besoins réels (collectes déclenchées uniquement lorsque les colonnes sont pleines, grâce à un détecteur), le nouveau système permet de maîtriser les coûts tout en modernisant les équipements (camions-grues de type Evolupac) ;
- **Écologique** : ce mode de collecte favorise une meilleure gestion des déchets, encourage le tri à la source et réduit l'empreinte carbone liée aux déplacements des camions de collecte ;
- **Social** : la collecte mécanisée permet de supprimer progressivement le métier de ripeur, souvent pénible et exposé à des risques professionnels, tout en offrant un service plus homogène à l'échelle du territoire.

Chaque PAV comprendra au minimum une colonne pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et une pour les déchets recyclables multi-matériaux. Cette nouvelle organisation vise à offrir un service plus durable, plus efficace et plus équitable pour l'ensemble des usagers.

Le Sictom demande à la commune de choisir le visuel de ses PAV. A l'unanimité, les Conseillers Municipaux ont opté pour l'habillage « Chemin vague » pour tous les PAV.

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**



## **9. Demande de Madame Marie-Christine BUXEROL pour l'achat d'une parcelle communale**

Le Maire explique que Madame Marie-Christine BUXEROL a fait la demande d'acquérir un bout de parcelle communale comme suit :



A la majorité, les conseillers ont décidé de refuser cette acquisition car le propriétaire de la parcelle 329 éprouverait des difficultés de manœuvre.

**POUR : 6 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0**

## **10. Noël des Aînés**

La commune offrira un repas à l'Auberge du Puy d'Alou pour tous les habitants du Vernet âgés de 65 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint habitant au Vernet. La livraison des repas ne sera possible que pour les habitants ne pouvant plus se déplacer. Pour les habitants placés en Maisons de retraites, la commune leur offrira une boîte de chocolats. Un petit mot sera déposé dans les boîtes aux lettres dès la semaine prochaine, la réponse étant attendue au plus tard pour le 4 décembre.

## **11. Questions diverses**

- Choix des emplacements des PAV : de nombreux habitants de Ludières ont manifesté leur mécontentement quant au futur emplacement choisi. Il a donc été décidé de garder l'emplacement actuel. L'emplacement des PAV à Monne sera également modifié. Un affichage des emplacements sera fait dans chaque village, pour avis de la population
- Plantation Haie sur la parcelle ZI 45 : Laura BRONNIMANN explique qu'une « technicienne Bocage » de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes est intervenue sur la commune dans le cadre de l'opération « Mission haies Auvergne Rhône Alpes ». En effet, le Conseil Départemental subventionne cette opération à hauteur de 80%. Il a été décidé de planter une haie de 150 mètres sur la parcelle communale ZI 45 pour la protéger du vent et améliorer les corridors de la trame verte, en créant un abri pour les auxiliaires de cultures et la biodiversité générale et en améliorant l'infiltration de la ressource en eau sur cette zone en pente. Ce projet servira de support pour une animation citoyenne et un chantier participatif avec l'école.
- Projet d'exploitation de la parcelle par Enzo DE SOUSA : Suite au petit mot déposé dans les boîtes aux lettres des habitants de Mareuge et au désaccord d'une partie des membres de la section, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable au projet de Monsieur DE SOUSA.
- Fin des travaux à Mareuge : Le terrain de pétanque a été terminé cet été. Le terrain de jeux est presque terminé, il ne reste que la pose des graviers amortissants et le contrôle de fin de travaux.
- Travaux de voirie : des travaux de réfection de voirie sont en cours à Mareuge, Fontmarcel, Cluchat et Laval.

.....Fin du Conseil.....

Le Maire,  
Laurent DABERT

La Secrétaire de séance,  
Marie-France GUIEZE